



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP



Fabien GOLFIER & Jean-Michel WEISS
secrétaires nationaux chargés de la police municipale
vous adressent leurs meilleurs vœux pour
2018

FA-FPT Police Municipale 96 rue Blanche 75009 Paris - www.policemunicipale.org - courriel: policemunicipale@fafpt.org

INFO 20

Le gouvernement présente une batterie de mesures pour la sécurité routière

Le Premier ministre a annoncé hier les mesures décidées par le gouvernement en matière de sécurité routière, à l'issue d'un comité interministériel. L'annonce de la réduction de la vitesse sur route à 80 km/h était déjà largement connue ; d'autres mesures étaient moins attendues.

Le gouvernement part d'un constat clair : après douze ans de baisse ininterrompue de la mortalité routière, celle-ci est repartie à la hausse depuis 2014. Cette hausse est modérée, et les chiffres d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec ceux d'hier : il ne faut pas oublier que dans les années 1970, avant l'instauration de la ceinture et du casques obligatoires, il y avait plus de 18 000 morts par an sur les routes. Aujourd'hui, entre équipements de sécurité, limitations de la vitesse et de l'alcoolémie, progrès technologiques (airbags et ABS), on est arrivé à une moyenne tournant autour de 3 500 morts par an – et plus de 70 000 blessés. Un chiffre qui, même s'il est six fois inférieurs aux chiffres des années 1970, reste « *intolérable et inacceptable socialement* », a déclaré hier Édouard Philippe. Toutes les mesures de rupture qui ont été prises depuis 40 ans, a également expliqué le Premier ministre, ont provoqué en leur temps « *de la mauvaise humeur* », mais elles ont toujours fini par être acceptées et permettre « *une diminution réelle, mesurable, manifeste du nombre de morts* ».

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

C'est donc un train de 18 mesures que le gouvernement a annoncé hier, dont le but « *exclusif* » est de « *sauver des vies* », a martelé le Premier ministre, en réponse à ceux qui craignent qu'il s'agisse plutôt de remplir les caisses de l'État.

Un certain nombre de mesures sont très générales, et touchent à la pédagogie de la sécurité routière ou à l'amélioration de la prise en charge des victimes. La mesure la plus largement commentée est la réduction de la vitesse sur les routes « *les plus accidentogènes* », c'est-à-dire « *les routes à double sens hors agglomération* ». Maignon rappelle que sur ces routes, la vitesse moyenne a diminué de 7 % dans les années 2000 – suite à l'installation massives des radars –, passant de 92 à 85 km/h, avec à la clé une diminution spectaculaire du nombre d'accidents mortels (- 37 %). Pour une différence infime de temps de trajet (deux minutes sur 25 km), le passage de 90 à 80 km/h permet en revanche une diminution importante de la distance de freinage, ce qui peut être crucial en situation d'urgence. La mesure, estime le gouvernement, pourrait permettre de sauver « *de 300 à 400 vies par an* ». Elle sera mise en place dès juillet prochain.

Le gouvernement prévoit également une mesure très innovante, pour ne pas priver certains conducteurs auteurs d'excès de vitesse de leur gagne-pain (chauffeurs routiers, représentants de commerce, etc.) : ils pourraient, malgré une suspension de permis, continuer à rouler à condition d'être munis d'un « *contrôleur électronique de vitesse* ». Ce dispositif mesurerait en permanence la vitesse du véhicule et, en cas de contrôle, indiquerait aux forces de l'ordre si le conducteur a respecté les limitations de vitesse. Si ce n'est pas le cas, le conducteur perdrait son autorisation à conduire. Le dispositif devrait entrer en vigueur en 2021.

Un autre volet important du dispositif concerne la protection des piétons, dont la mortalité augmente « *de façon alarmante* » depuis 2015 (+ 19 %). Plusieurs mesures vont être mises en place dès cette année notamment pour protéger les passages piétons, dont certaines concerneront directement les maires. Notamment, il sera offert aux gestionnaires de voirie « *la possibilité de matérialiser une ligne d'effet des passages piétons jusqu'à cinq mètres en amont de ceux-ci pour indiquer l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter pour laisser traverser les piétons* ». Autre mesure – qui était dans les cartons depuis un moment et a déjà fait l'objet d'expérimentations : l'utilisation des caméras de vidéo-protection pour constater le non-respect par les automobilistes de la priorité aux piétons sur un passage piéton. Reste à savoir les modalités pratiques prévues par le gouvernement pour la mise en place de ce système, qui demande non seulement que la commune soit équipée de caméras, mais également d'importantes ressources en matière de personnel.

Le plan prévoit aussi des mesures pour la protection des cyclistes – constatant que le développement du vélo en libre-service, notamment, a conduit à une augmentation de la mortalité (+ 8,7% en 2016). Si le document publié par le gouvernement écrit noir sur blanc que selon l'avis « *unanime* » des chercheurs et des experts, « *le port du casque est le moyen le plus efficace pour protéger des traumatismes crâniens* », le gouvernement a choisi de ne pas franchir le Rubicon consistant à rendre obligatoire le casque pour les cyclistes – ce à quoi les associations cyclistes sont généralement défavorables. Le gouvernement parle seulement de « *poursuivre les études* » à ce sujet.

Autre mesure un moment envisagée que le gouvernement a choisi de ne pas prendre : rendre l'EAD obligatoire. L'éthylotest anti-démarrage, qui empêche une voiture de démarrer si le conducteur est au-dessus du seuil d'alcoolémie autorisé, sera « *favorisé* », mais pas généralisé.

Source : Maire-Info

Retrouver les mesures gouvernementales : <http://www.gouvernement.fr/action/tous-mobilises-contre-l-insecurite-routiere>

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Des radars pour protéger les piétons : La Grande-Motte a expérimenté le système pendant plusieurs mois

Après les 80 km/h sur les routes, des radars pour surveiller les passages piétons ! C'est une autre annonce du premier ministre Edouard Philippe mardi soir. A la Grande Motte, on a expérimenté le système pendant plusieurs mois. Il vient juste d'être démonté. Fera t'il son retour dans quelques mois ?



Les caméras qui avaient été installées durant l'été 2017 viennent tout juste d'être démontées mais pourraient faire bientôt leur retour © Radio France - Morad Djabari

La Grande-Motte, France

Plus de **500 piétons ont été tués en 2016** en France. C'est presque 20% de plus qu'en 2015.

Le gouvernement prévoit donc de punir plus lourdement les conducteurs qui ne respectent pas les règles de priorité des piétons, et de les sanctionner sans interception, notamment par vidéo-verbalisation.

A la Grande-Motte, on a **expérimenté** un radar de ce type pendant plusieurs mois. Il a été démonté quelques heures seulement avant l'annonce du premier ministre, mais pourrait refaire son apparition dès que la mesure sera appliquée.

Presque un millier d'infractions en un seul mois !

D'août 2017 à début janvier 2018, **un radar équipé de 5 caméras** a été installé à proximité de l'office de tourisme de Montpellier.

Deux caméras filment et analysent l'attitude du piéton, deux autres celle du véhicule qui arrive et la cinquième la scène dans son ensemble. En cas de comportement suspect de l'automobiliste qui n'aurait pas respecté la règle de la priorité au piéton, **le système envoie une alerte** à un opérateur de la police municipale qui visionne les images pour constater ou non l'infraction.

Et le résultat est éloquent...

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

"On a identifié plus de **900 infractions potentielles** sur un seul passage piéton en un seul mois" relève Jean-Michel Weiss, le patron de la police municipale de la Grande Motte. "Le mois suivant, **_ce chiffre est tombé à moins de 300_**. Il faut malheureusement avoir peur d'être verbalisé pour changer de comportement. C'est triste, mais c'est typiquement français."

Dans les rues de Montpellier, mieux vaut prendre son temps avant de traverser les voies de circulation

Et si l'on faisait une **expérience rapide** dans le centre-ville de Montpellier ?

Un passage piéton au bout milieu d'une voie de circulation, sans feu rouge pour contraindre les automobilistes à s'arrêter, et disposant de deux panneaux de chaque côté rappelant chacun que les piétons sont prioritaires.

On se positionne à l'entrée du passage, dans une attitude qui laisse bien à penser que l'on a l'intention de traverser la voie. Ce mercredi après-midi, **il a fallu attendre la 11ème voiture** avant que son conducteur ne concède à vous accorder cette priorité (Reportage à écouter plus bas).

Le code de la route est pourtant précis en la matière. Dans le cas présent, la priorité est accordée au plus vulnérable. Dès que le piéton manifeste le désir de s'engager sur la chaussée, **le véhicule doit nécessairement lui céder le passage** sous peine de sanctions.

De très mauvaises habitudes ont été prises. Ces nouveaux radars contribueront peut-être à les changer.

Source : France Bleu

Retrouver les reportages audio sur : <https://www.francebleu.fr/infos/transports/des-radars-pour-protger-les-pietons-la-grande-motte-a-experimenter-le-systeme-pendant-plusieurs-mois-1515597041>